cerfa
N° 13945*01

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN ET DE DELIVRANCE DU PERMIS DE CHASSER

Code du service national articles L.113-4 et L.114-6
Code de l'Environnement articles L.423-5 à L.423-11, L. 423-25, R.423-2 à R.423-11 et R. 423-25
Arrêté du 29 octobre 2001 relatif aux modalités de l'examen pour la délivrance du permis de chasser

agrafez ici
vos photos d'identité

sans les détacher l'une de l'autre et

après avoir porté vos nom et prénoms au verso

Votre demande doit être déposée à la Fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs de votre choix, qui la transmet à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.
Votre demande doit être accompagnée :

- de la photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport, livret de famille à jour), pour les étrangers, toute pièce en tenant lieu ;
- de deux photographies d'identité (format 35 x 45 mm) à agrafer au présent formulaire dans le cadre réservé à cet effet (portez vos nom et prénoms au verso)
- du certificat médical, au verso de la présente demande, attestant que vous n'êtes pas atteint de l'une des affections médicales ou infirmités mentionnées à l'article R. 423-25 du code de l'environnement (reproduit au verso de la présente demande) daté de moins de deux mois au jour de votre inscription ;
- des documents ci-après relatifs aux obligations du service national de 16 à 25 ans :

- vous avez moins de 16 ans ou plus de 25 ans : aucun justificatif n'est à produire ;
- vous avez entre 18 et 25 ans : il faut joindre à la demande :
  le certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense
  ou une attestation provisoire si vous n'avez pas encore participé à la journée d'appel, ce document comportant obligatoirement une date de validité
  ou une attestation individuelle d'exemption
  exception *: vous êtes une fille née avant le 1er janvier 1983, vous n'avez aucun justificatif à produire.*
- vous avez entre 16 et 18 ans : il faut joindre à la demande :
  une attestation de recensement
  ou le certificat de participation si vous avez déjà participé à la journée d'appel de préparation à la défense ;

- si vous êtes mineur(e) ou majeur(e) en tutelle, de l'autorisation de votre représentant légal (père, mère ou tuteur) ;
- de la déclaration sur l'honneur, au verso de la présente demande, attestant que vous ne relevez pas des causes d'incapacité ou d'interdiction pouvant faire obstacle à l'inscription à l'examen ou à la délivrance du permis de chasser ;
- d'un chèque bancaire ou postal ou d'un mandat postal, dont le montant correspond à la somme du droit d'inscription à l'examen de 16 € et du droit de timbre pour la délivrance du permis de chasser de 30 € (15 € pour les mineurs) libellé à l'ordre de l'Agent comptable de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

VOTRE IDENTITE

☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur(*)

Votre nom de naissance : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Votre nom d'usage(1) : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Vos prénoms : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Votre date de naissance : |__|__| |__|__| |__|__|__|__|

Votre lieu de naissance : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| Département |__|__|__|

Votre adresse N° et rue : |__|__|__|__| |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Commune : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| Code postal : |__|__|__|__|__|

Votre nationalité : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

(*) Cochez la case qui vous concerne (1) Nom d'usage : nom de l'époux(se), veuf(ve), divorcé(e), nom de l'autre parent accolé au nom de naissance

Fait à : ________________________

le : |__|__| |__|__| |__|__|__|__|

Portez votre signature dans le cadre ci-contre (en veillant à ne pas dépasser le cadre) : →

IDENTIFICATION DE VOTRE REPRESENTANT LEGAL

dans le cas où vous êtes mineur(e) ou majeur(e) en tutelle : ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur(*)

☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur(*)

Nom de naissance : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Nom d'usage(1) : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Prénoms : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Fait à ______________________________ Signature du représentant légal :

Le : |__|__| |__|__| |__|__|__|__|

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage – Direction des actions territoriales.

CAUSES D'INCAPACITE OU D'INTERDICTION POUVANT FAIRE OBSTACLE A L'INSCRIPTION A L'EXAMEN OU A LA DELIVRANCE DU PERMIS DE CHASSER (articles L. 423-6, L. 423-11 et L. 423-25 du code de l'environnement)

L'inscription à l'examen ou la délivrance du permis de chasser peuvent être refusées :

- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- à ceux qui, par décision préfectorale ou par condamnation, sont privés du droit de détention ou de port d'armes ;
- à ceux qui n'ont pas exécuté les condamnations prononcées contre eux pour une infraction à la police de la chasse ;
- à tout condamné en état d'interdiction de séjour ;
- à toute personne ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;

article R.423-25 du code de l'environnement -I

- à toute personne atteinte de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
  - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
  - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
  - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
  - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.
- à tout individu qui, par une condamnation judiciaire, a été privé de l'un ou de plusieurs des droits énumérés dans l'article 131-26 du code pénal ;
- à tout condamné à un emprisonnement de plus de six mois pour rébellion ou violence envers les agents de l'autorité publique ;
- à tout condamné pour délit d'association illicite, de fabrication, débit, distribution de poudre, armes, ou autres munitions de guerre ; de menaces écrites ou de menaces verbales avec ordre ou sous condition ; d'entraves à la circulation des grains ; de dévastation d'arbres ou de récoltes sur pied, de plants venus naturellement ou faits de main d'homme ;
- à ceux condamnés pour vol, escroquerie ou abus de confiance ;
- aux personnes qui, titulaires d'une autorisation de chasser accompagné, ont été condamnées pour homicide involontaire ou coups et blessures involontaires lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser.

Vous êtes informé :
- qu'est irrecevable toute inscription à l'examen fondée sur une fausse déclaration,
- que quiconque se sera fait délivrer indûment ou aura tenté de se faire délivrer indûment un permis de chasser ou la validation de celui-ci, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30.000 € d'amende).

DECLARATION SUR L'HONNEUR AU SUJET DES CAUSES D'INCAPACITÉ OU D'INTERDICTION POUVANT FAIRE OBSTACLE A L'INSCRIPTION A L'EXAMEN OU A LA DELIVRANCE DU PERMIS DE CHASSER

Je soussigné(e) :
Votre nom de naissance : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
Votre nom d'usage(1) : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
Vos prénoms : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Déclare sur l'honneur qu'aucune des causes d'incapacité ou d'interdiction pouvant faire obstacle à l'inscription à l'examen ou à la délivrance du permis de chasser ne m'est applicable.

Fait à ______________________________, Le |__|__| |__|__| |__|__|__|__| Votre signature

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e), Docteur : Nom : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
Prénoms : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
N° d'agrément : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
Atteste que ☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur(*)
Nom : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
Prénoms : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
n'est pas atteint(e) de l'une des affections médicales ou infirmités rendant dangereuse la pratique de la chasse, mentionnées à l'article R.423-25 du code de l'environnement, reproduites ci-dessus.

Fait à__________________________, Le |__|__| |__|__| |__|__|__|__| Signature et cachet du médecin